Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 2

Artikel: Le logement des vieillards dépendants

Autor: Junod

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125970

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une visite en France du délégué du Conseil fédéral suisse à la construction de logements

«Les contacts que nous avons eus à Paris avec le Ministère de la construction – devenu depuis secrétariat d'Etat au logement – et le Centre scientifique et technique du bâtiment, ont été particulièrement utiles et féconds», a déclaré, au cours d'une conférence de presse, à la Chambre de commerce suisse en France, M. Frédéric Berger, délégué du Conseil fédéral à la construction de logements.

M. Berger, qui vient d'effectuer un voyage d'étude en France, a notamment visité les réalisations de la région parisienne en matière de logement et s'est plus particulièrement intéressé aux méthodes d'industrialisation de la construction. «La France, a-t-il déclaré, a pris une avance considérable en matière d'industrialisation, ce qui lui a permis de construire très économiquement – le coût de la construction, compte non tenu du prix des terrains, est actuellement de 20% moins élevé en France qu'en Suisse.»

Le délégué du Conseil fédéral helvétique a d'autre part fait ressortir le «niveau impressionnant» atteint par la recherche en France. Cette expérience française servira d'ailleurs au futur organisme de recherches qui doit se créer prochainement en Suisse afin d'encourager la rationalisation dans la construction. L'institut de recherches en question travaillera notamment en étroite collaboration avec le Centre scientifique et technique du bâtiment.

La mise en place de cet institut doit permettre, selon M. Berger, de «juguler» le renchérissement du coût de la construction en Suisse «qui a pratiquement doublé par rapport au coût de la vie» et de répondre à des besoins en constante progression. Le responsable du logement à la Confédération helvétique a souligné à cette occasion la «position clé» prise par la construction dans l'économie de son pays «puisqu'elle représente 23% du produit social brut et plus de 60% des investissements globaux».

Au cours des dernières années plus de 50 000 logements ont été construits par an en Suisse, ce qui représente une moyenne de 10 logements nouveaux pour 1000 habitants. Plus de 95% de ces logements sont le fait de l'initiative privée.

«La construction de logements en Suisse, a conclu M. Berger, doit encore dépendre à l'avenir de l'économie privée. Mais la Confédération doit fournir les bases nécessaires d'un «développement sain» de l'initiative privée, afin que les investissements reposent notamment sur une recherche poussée des méthodes de construction. Les pouvoirs publics doivent également intervenir en cas de nécessité sociale.»

Le logement des vieillards dépendants

Il est loin d'être exceptionnel qu'à la suite de troubles physiques ou psychiques, un vieillard ne puisse plus subvenir entièrement à ses propres besoins et nécessite de ce fait une prise en charge de la part de son entourage ou de la collectivité. Pendant trop longtemps, le terme de vieillard fut synonyme de vieillard à placer. Peut-on continuer à procéder ainsi aujourd'hui?

Il n'est pas possible, en fait, de dissocier la question du logement des personnes âgées de celle, beaucoup plus générale, de l'avenir des vieillards dépendants. A une époque où le problème du troisième âge se pose avec une acuité toute particulière, la notion même de cette prise en charge, l'importance qu'il convient de lui donner et les structures nouvelles qu'elle va exiger, sont autant de questions dont l'intérêt n'échappe à personne.

Le problème que nous abordons ici mérite de retenir toute notre attention, puisque de sa solution va dépendre l'ensemble de notre politique de la vieillesse.

Il est bien connu que plus du 90% de la population âgée vit aujourd'hui hors des milieux institutionnels. Beaucoup de ces vieillards pourtant sont déjà dépendants et d'autres, encore plus nombreux, le seront demain. Le problème de leur placement, déjà difficile aujourd'hui, pourrait bien, à défaut de solutions nouvelles, devenir parfaitement insoluble.

Tout doit donc être mis en œuvre pour maintenir à domicile ces sujets afin que le plus grand nombre d'entre eux puissent continuer à vivre dans les conditions les plus proches de la normalité. Cette solution n'est pas obligatoirement la moins coûteuse car, pour être efficace, elle nécessite la création d'équipes bien formées et bien encadrées.

Pour mieux illustrer ces faits, nous examinerons un certain nombre de situations pratiques.

Le vieillard dépendant vivant avec ses proches

Cette situation est heureusement loin d'être exceptionnelle. Une étude récente nous a confirmés dans cette impression. On peut même se demander si la démission des familles, si souvent dénoncée, n'est pas parfois l'expression de l'aide insuffisante que nous apportons aux vieillards et à leur entourage.

Lorsqu'une famille accepte de s'occuper d'un vieillard dépendant, il faudrait la soulager davantage en lui offrant, par exemple, de laver le linge en cas d'incontinence, en lui permettant de prendre des vacances, en hospitalisant rapidement la personne à charge en cas de décompensation physique ou psychique, en procurant au vieillard

diverses possibilités d'occupations. Les clubs pour personnes âgées, encore trop peu nombreux à l'heure actuelle, sont appelés à rendre de grands services dans ce domaine. Pour les sujets particulièrement handicapés, l'hôpital de jour, qui a déjà fait ses preuves à l'étranger, mérite d'être introduit sans retard dans notre pays.
Si la personne âgée peut vivre avec ses proches dans un climat harmonieux, cette solution comporte de grands avantages. Les meilleurs psychothérapeutes du troisième âge sont bien souvent les petits-enfants! Mais l'intégration des vieillards dans le milieu familial entraîne souvent nombre de conflits: les personnes âgées ont souvent un rythme différent de celui des jeunes, leurs conceptions ne sont plus les mêmes et leurs habitudes sont bien ancrées. C'est la raison pour laquelle de nombreux vieillards interrogés préféreraient vivre à proximité immédiate de leurs enfants et petits-enfants, tout en conservant une certaine indépendance. A une époque où le problème du logement est particulièrement aigu, de telles exigences ne manquent pas de créer bien des difficultés; mais n'est-il pas tout aussi difficile de trouver un placement adéquat? On peut donc se demander si, dans nos nouveaux immeubles locatifs, quelques petits logements ne devraient pas être réservés aux vieillards désireux de vivre à proximité des leurs.

Le vieillard vivant seul ou avec un conjoint âgé

Trop souvent, ces personnes vivent encore dans des logements inadéquats, par exemple dépourvus d'ascenseur et difficiles à entretenir. Nous voulons simplement insister sur quelques règles générales. Il faut, dans tous les cas, éviter la ségrégation des vieillards, se garder de toute concentration excessive de personnes âgées. Si la formule de la Cité-vieillesse, isolée de toute population jeune est à rejeter, il semble par contre tout à fait possible et même souhaitable de prévoir des immeubles pour personnes âgées dans les nouveaux ensembles en construction ou, mieux encore, dans les divers quartiers de nos villes. La concentration d'un certain nombre de logements pour vieillards a le grand avantage de faciliter la surveillance et les soins. On ne peut envisager, à l'heure actuelle, de loger simplement les personnes âgées. Il ne faut pas perdre de vue qu'elles vont devenir tôt ou tard dépendantes. C'est pour cette raison que ces appartements doivent comprendre un certain nombre de locaux communs (salle de réunions, salle à manger, salle réservée à l'occupation, à l'infirmière, etc.). Ces locaux vont permettre de pouvoir garder beaucoup plus longtemps que par le passé un vieillard toujours plus dépendant.
Ce maintien à domicile ne sera possible que si les services d'aide extra-hospitalière sont suffisamment développés. Nous pensons en particulier aux services de soins infirmiers à domicile et l'aide ménagère au foyer.
Les expériences en matière de logements faites en Suisse et à l'étranger démontrent clairement que si des solutions très différentes sont apportées au problème du logement des vieillards, c'est que cette diversité, indispensable, correspond aux diverses catégories de personnes à loger. Il faudrait, bien entendu, si l'on voulait assurer à ces vieillards le maximum de chances d'être placés à l'endroit qui leur convient le mieux, de pouvoir procéder préalablement à une appréciation médico-sociale complète du cas. Dans ce domaine, comme ailleurs, le système traditionnel de la liste d'attente établie selon l'ordre chronologique d'inscription est non seulement dépassé, mais néfaste.
La lutte contre la solitude va jouer un très grand rôle ici. Elle ne nécessite pas des mesures extrêmement compliquées: les visites régulières à domicile qu'organisent diverses œuvres privées, les clubs et les ateliers pour personnes âgées devraient permettre d'obtenir des résultats valables. Les vacances ne sont plus aujourd'hui l'apanage des enfants et des adultes. L'expérience a démontré que des vieillards, même très dépendants, étaient susceptibles d'en retirer le plus grand bénéfice.
Ces moyens divers et complémentaires ne conserveront leur pleine efficacité que si l'on parvient à obtenir une étroite coordination des efforts qui se font actuellement, aussi bien dans le secteur public que privé. C'est à ce prix que nous pourrons apporter aux vieillards l'aide efficace et continue qu'ils sont en droit d'attendre de nous tous.

(HSM, Dr Junod,
«Médecine et Hygiène», novembre 1965.)